



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## PROCÈS-VERBAL

### GRUPE DE TRAVAIL 3 – MANCHE

Réunion virtuelle (Zoom)

**Jeudi 25 mars 2021**

**10h00 – 11h00 CET**

#### 1. Accueil et présentations

Le Président Pascal Coquet a souhaité la bienvenue aux participants et a confirmé que les sujets abordés aujourd'hui seraient ceux qui n'ont pas été traités lors de la précédente réunion.

#### 2. Actualisation du Groupe de Discussion sur le Bar

**Mathieu Vimard** : Nous avons repris l'avis publié au mois de décembre suite au travail réalisé par le Groupe de Discussion sur le rapport consacré à ce qui s'est passé en 2020, y compris les données du CIEM. Il ressort de cet avis que nous devrions nous en tenir à des niveaux de débarquement stables tout en réduisant les rejets, afin que les pêcheurs puissent rentabiliser pleinement leurs débarquements. Nous avons également émis quelques avis concernant l'outil de répartition du bar entre les différents métiers. Cet outil est basé sur une hypothèse très pessimiste et notre recommandation était de le réviser avant de l'utiliser. En ce qui concerne le Brexit, nous n'avons pas de nouvelles informations. Nous sommes toujours dans la période de transition, donc les règles de l'année dernière restent applicables, et nous nous attendons à ce que celles-ci soient à nouveau prolongées et ce jusqu'en juillet. Notre position reste la même que l'année dernière et nos projets n'ont pas changé. Il est regrettable de ne pouvoir compter à nouveau sur la présence d'un représentant de la COM lors de cette réunion, ce qui était déjà le cas la fois précédente. En France, nous avons appris le mois dernier que l'administration britannique avait proposé en février une limite à 400 kg par mois pour les chalutiers, mais nous n'avons pas eu beaucoup plus de précisions à ce sujet depuis. Nous avons essayé de recueillir plus d'informations sur la proposition britannique, mais nous n'avons pas pu en obtenir davantage. Est-ce que Nicholas souhaiterait intervenir ?

**Nicolas Michelet** : Non, je n'ai rien à ajouter à ce sujet. Caroline est peut-être mieux placée pour nous informer des discussions les plus récentes. Nous n'avons pas plus d'informations concernant le modèle de simulation utilisé par l'UE, et c'est pourquoi nous demeurons dans une certaine incertitude.

**Caroline Gamblin** : Malheureusement, je n'ai pas d'informations supplémentaires quant aux discussions menées avec le Royaume-Uni au sujet du bar. J'aimerais savoir si la Commission a été invitée à participer à cette réunion ?

**Secrétariat** : Oui, le Secrétariat a convié la Commission aux deux premières réunions du GT3 et à nouveau à cette réunion. La réponse a été la même que précédemment, à savoir que les



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne les occupaient et qu'ils ne pouvaient pas participer à cette réunion.

Ce matin, nous avons envoyé un email concernant la prochaine réunion inter-CC avec la DG MARE, afin de solliciter des suggestions de sujets à mettre à l'ordre du jour. Nous vous prions d'y répondre le plus rapidement possible.

**Llibori Martinez** : Mathieu, en ce qui concerne les règles de l'année dernière qui s'appliqueront jusqu'en juillet, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. Est-ce que l'on pourrait avoir davantage d'explications à ce sujet ? Est-ce que ces règles s'appliqueront pendant les premiers mois de cette année ?

**Mathieu Vimard** : Effectivement, nous avons reçu une information susceptible ou non d'être validée, mais il y a une proposition de prolongation du règlement dans le cas où les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni ne seraient pas finalisées d'ici la fin du mois de mars. L'accord au prorata serait prolongé jusqu'au 1er juillet et couvrirait sept mois de l'année. L'UE est convaincue qu'elle sera en mesure de finaliser les négociations à temps, de sorte que cela ne serait pas nécessaire. Devrions-nous inclure dans le rapport de la réunion que nous avons des rapports sur les nombreux rejets de bar ? Il n'y a pas beaucoup de participants à cette réunion mais peut-être que le Secrétariat peut en prendre note ? Dans la zone 7d, on constate des rejets de bar partout.

**Président** : Cela fait maintenant deux ou trois fois que la COM ne participe pas aux réunions. S'il leur est impossible de passer 10-15 minutes avec le CC, alors les membres ne peuvent pas perdre leur temps en discussions. S'ils ne veulent pas perdre leur temps, alors nous non plus.

**Manu Kelberine** : Il est vrai qu'il y a de plus en plus de rejets de bar. Je pense que la nécessité de réduire les rejets sera l'un des principaux éléments pour aller de l'avant. Nous devons nous assurer que le bar ne soit pas ciblé par les chalutiers.

**Martyn Youell** : En ce qui concerne le bar, nous pouvons également vérifier la remarque de Mathieu sur les rejets. Je travaille pour une société de pêche en Angleterre, donc je ne représente ni le gouvernement ni une organisation de producteurs, mais nous avons constaté des rejets très importants de bar cette année. Nous sommes particulièrement préoccupés par les antécédents de 2012 à 2016 en matière d'autorisation de pêche au bar. Nous demandons donc au gouvernement britannique de supprimer ces antécédents, car n'importe quel chalutier peut accidentellement capturer du bar et cela a pour conséquence principale de décourager les entreprises à construire de nouveaux bateaux, car elles ne disposent pas de l'autorisation de pêche au bar.

**Secrétariat** : Nous devons collaborer avec la COM autant que nous le pouvons. C'est une période très chargée pour eux, comme vous pouvez le voir dans la lettre que nous avons reçue du directeur Vitcheva, consultable sur le site Internet. Comme indiqué, la prochaine réunion inter-CC se tiendra le 5 mai et nous aborderons bien sûr la question de leur participation aux réunions du CC. Nous continuerons à tenter d'organiser une réunion spécifique consacrée au bar, et nous veillerons à ce que ce sujet reste une priorité pour nous.

**ACTION** : Le Secrétariat organisera une réunion avec la COM au sujet du bar une fois que les négociations avec le Royaume-Uni seront terminées.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

### 3. Actualisation du Groupe de Discussion sur le Bulot

**Mathieu Vimard** : Il était prévu que des représentants britanniques supplémentaires participent à cette réunion afin de discuter de la question relative au bulot du côté britannique, mais seul Martyn était disponible pour se joindre à nous aujourd'hui. Cependant, cela devrait nous permettre de commencer à avancer sur le Groupe de Discussion sur le Bulot.

**Président** : Je voudrais souligner que le bulot est devenu un élément très important pour les Français. Nous avons un marché important en Asie, auquel s'ajoute notre propre marché national. En Normandie, les ventes se sont élevées à 12.000 tonnes en 2020, mais les prix ont chuté de 25% cette année. Le contrôle de cette activité ne se fait pas par prix ou par autorisation, mais uniquement par la taille. Certaines limites s'appliquent et nous faisons face à des problèmes existants avec plusieurs chalutiers. Cette activité étant rentable, de nombreuses personnes envisagent de se lancer dans la pêche au bulot. Dernièrement, des navires industriels de plus de 30 mètres de long ont fait leur apparition. D'autres sont en cours de construction, car la saison des bulots a été fructueuse dans la zone 7d. Il conviendrait de parvenir à un accord commun : nous devrions établir un quota déterminant la largeur de la grille et la longueur du bateau. Nous pourrions solliciter un recensement du nombre de bateaux et des zones dans lesquelles ils opèrent, en faisant éventuellement une distinction entre la zone 7d et la zone 7e, afin d'avoir une idée de ce qui se passe. Martyn, conformément à la réglementation britannique, faut-il un permis pour pêcher le bulot dans la zone 7d ? Et combien de bateaux se trouvent dans la zone 7e ?

**Martyn Youell** : La Manche orientale semble plus importante pour les navires britanniques que la Manche occidentale, où il y a une certaine activité mais généralement en zone côtière. Dans la Manche orientale, la pêche est pratiquée à la fois au large et dans les eaux côtières, et il n'existe pas de permis particulier ou de licence spécifique pour la pêche au bulot dans le système de licence britannique. La pêche au bulot est moins restreinte que celle de certains autres coquillages. Il y a un groupe de travail au Royaume-Uni, une initiative du DEFRA (Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales), chargé d'étudier la cogestion de cette ressource, en particulier la gestion à long terme des ressources en bulots. Jusqu'à présent, il ne s'est réuni que deux ou trois fois, il en est donc encore à ses débuts et se concentre davantage sur l'analyse des données que sur la proposition de mesures à prendre en matière de gestion.

**Manu Kelberine** : Dans la Manche occidentale, au niveau des eaux côtières françaises, il est nécessaire d'avoir un permis pour pêcher le bulot. J'essaierai d'en savoir plus à ce sujet, afin de pouvoir en rendre compte lors de la prochaine réunion du GD. Nous délivrons des licences qui sont très demandées. En ce qui concerne la pêche au large, il n'existe pas de permis de pêche. Qu'en est-il de la zone 7e, y a-t-il des pêcheurs et sont-ils impliqués dans cette zone ?

**Martyn Youell** : De notre côté, il y a une certaine activité au large dans la zone 7e, mais moins que dans la zone 7d. De même que pour Manu, dans nos zones côtières situées entre zéro et six milles nautiques du littoral, nous disposons de systèmes de permis spécifiques et d'une taille minimale de débarquement plus importante, par exemple, ce qui nous permet d'avoir une certaine gestion au niveau local, mais il s'agit essentiellement des eaux côtières du Royaume-Uni.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

**John Lynch** : L'Irlande pratique une importante pêche au bulot, principalement dans la mer d'Irlande et dans la mer Celtique sur les côtes sud, et peut-être aussi sur la côte nord du Donegal. Il existe seulement une licence générale polyvalente pour les navires pratiquant la pêche aux bulots. Ces navires mesurent généralement moins de 15 mètres de long. Ils approvisionnent en grande quantité le marché asiatique en bulots, et la COVID a eu des répercussions sur le prix des produits. Les seules mesures existantes concernent les tailles minimales de débarquement pour ce qui est de la longueur et de la largeur. La plupart des activités de pêche auraient lieu dans la limite des 12 milles. Les Irlandais ne pratiquent pas du tout la pêche au bulot dans la Manche.

**Mathieu Vimard** : Bien sûr, la situation dans la zone 7e est très différente de celle de la zone 7d, où nous avons autant de navires anglais que français. Dans la Manche occidentale, nous préférons travailler ensemble plutôt que de pratiquer une gestion active. Nous évoquons la question de la taille des mailles, et en Normandie, elle est de 22 mm alors que les Anglais ont indiqué qu'elle était de 25 mm. Est-ce une règle qui s'applique à eux, ou leur pratique s'est-elle simplement adaptée au marché ? Nous avons constaté que les Anglais échangent souvent des bulots de grande taille avec l'Asie alors qu'en France, sur le marché du frais, les bulots de petite taille sont plus importants. Ce point pourrait être intégré dans notre recommandation commune.

**Xavier Tetard** : Je connais mieux la zone 7d, mais le maillage de 22 mm est utilisé partout en Normandie et dans les Hauts-de-France. La pêche est fermée le week-end et elle est soumise à un quota. Il ne faut pas oublier la Manche occidentale, mais nous devons nous concentrer sur la zone 7d dans laquelle les stocks sont fortement exploités, et selon nos statistiques, l'effort de pêche a augmenté du côté français. Avant de proposer un quota, nous devons nous pencher sur les détails : sur quelle référence temporelle se baser, mais également sur la taille des mailles et la longueur des navires. La différence de taille entre les bulots français et britanniques dépend du marché. En utilisant un maillage de 22 mm, il est possible de rejeter les bulots de moins de 4,5 cm. Cependant, nous sommes attentifs à la biologie et à la longévité de cette espèce dont la maturité se situe entre 5 et 5,3 cm. Il est vrai que certains ont envisagé des maillages de 25 mm. Pour la zone 7d, un complément de données serait vraiment utile.

**Martyn Youell** : Il existe un autre pays qui semble s'y intéresser : les Pays-Bas. Il y a un grand navire de 45 m qui appartient en fait à une société britannique. Jusqu'à présent, il n'est pas venu pêcher dans la Manche, mais il pourrait le faire à l'avenir. Ma propre société possède deux navires utilisant des maillages de 25 mm. Cette pratique ne relève pas d'un règlement mais d'une mesure volontaire. Nous devons nous conformer à la limite de débarquement de 45 mm. Même avec des mailles de 25 mm, nous attrapons encore des bulots de très petite taille. Nous souhaitons vivement développer une mesure commune car nous voulons assurer la durabilité de cette pêche.

**Manu Kelberine** : Je ne suis pas tout à fait sûr de ce que l'on trouve en Bretagne, mais il me semble que le grillage est de 23 mm. J'aimerais demander au Secrétariat d'organiser une réunion du GD sur le Bulot et d'inclure également la Manche occidentale dans le champ d'action du Groupe de Discussion.

**Secrétariat** : Nous avons demandé aux membres du CC EOS de manifester leur intérêt en septembre 2020, mais ce groupe n'a pas vu le jour en raison des incertitudes liées au Brexit, et il n'a pas été



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

officiellement créé. Le groupe est cependant toujours prêt à accueillir de nouveaux membres. Il conviendrait déjà de fixer une date pour la prochaine réunion de ce Groupe de Discussion.

**Anais Roussel :** Je voulais ajouter que les données de taille dont nous disposons sont basées sur les données de la Manche occidentale, et nous ne savons pas si celles-ci sont les mêmes ailleurs. Nous avons mis en place un projet l'année dernière, mais nous n'avons pas encore obtenu de résultats. En ce qui concerne la maturité, nous nous référons également aux données de la Manche occidentale, donc nous ne pouvons pas déterminer si nous assurons réellement la protection du stock reproducteur.

**Président :** Lors de la prochaine réunion du Groupe de Discussion, nous pourrions certainement inviter des représentants du Royaume-Uni à se joindre à nous. Martyn pourrait-il déjà nous donner un avis sur la taille des navires de pêche ? Les Français s'opposent à ce que de grands navires s'engagent dans cette pêche.

**Martyn Youell :** Les navires dont nous disposons au sein de notre entreprise mesurent entre 15 et 18 mètres de long. Nous sommes tout à fait conscients que la Manche orientale est parfois très chargée, ce qui peut entraîner des conflits. Nous ne voudrions pas non plus voir arriver dans cette zone des navires de pêche au bulot de plus grande taille.

**Président :** J'ai remarqué que les Irlandais ont mentionné une longueur maximale de 18 mètres. En France, nous avons 4 ou 5 bateaux d'une longueur supérieure à 18 mètres, mais ils pourraient être couverts par une licence.

**Mathieu Vimard :** Oui, je pense que cela pourrait être une bonne idée. Cela permet aux exploitants actuels de poursuivre leurs activités, mais à l'avenir, cela peut nous amener à mieux nous adapter. Dans le futur, la gestion des espèces qui ne sont pas soumises à des quotas, y compris le bulot, devra également faire partie des négociations entre le Royaume-Uni et l'UE. La production française actuelle est très différente des débarquements de la période 2012-16, sur lesquels sont basées les limites actuelles. Nous pourrions suggérer d'établir un quota commun, y compris pour le Royaume-Uni, mais ce n'est pas à nous d'en décider. Nous pourrions fixer une limite de pêche maximale, l'objectif étant qu'elle puisse être établie comme une règle par la suite.

**Martyn Youell :** Au Royaume-Uni, nous avons un groupe qui s'occupe de la gestion coopérative des espèces non soumises à quota, mais nous faisons face à une situation descendante, l'ACC ayant fixé des limites de quotas, ce qui pourrait prendre le dessus sur tout ce que nous essayons de réaliser en partant de la base. Par exemple, les navires britanniques pourraient ne pas être autorisés à pêcher le bulot dans les eaux françaises, mais les navires français pourraient alors ne pas être autorisés à pêcher par exemple le cabillaud ou la seiche dans les eaux britanniques. C'est une question importante qui pourrait avoir des répercussions considérables sur la façon dont nous pêchons dans les eaux de nos pays respectifs.

**Président :** Je voulais demander à Dominique Thomas si elle souhaitait faire un commentaire sur la zone des Hauts-de-France ? Quelle est la taille des navires dans cette zone ?

**Dominique Thomas :** Nous sommes en train de mettre en place une réglementation locale pour



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

préservé cette ressource : nous avons fixé une limite de débarquement et un maillage, mais il faudrait une réglementation sur des enjeux communs au niveau national. Les navires que nous utilisons ne dépassent certainement pas les 20 mètres.

**Xavier Tetard** : En Normandie, la plupart des navires font moins de 12 mètres, et les plus grands sont de 18,5 mètres. Un Groupe de Discussion est d'ailleurs en train de se mettre en place au niveau national pour étudier cette question.

**Président** : Je pense que nous pouvons arrêter la discussion pour aujourd'hui et fixer une date à laquelle le groupe de discussion se réunira.

**ACTION** : Le Secrétariat organisera la première réunion du Groupe de Discussion sur le Bulot (dates possibles : 14 et 15 avril) et y conviera des observateurs du Royaume-Uni.

#### 4. Contribution sur la manière d'améliorer le fonctionnement du CC EOS.

**Secrétariat** : Ce point visait principalement à permettre au groupe de travail de commenter la proposition préparée par le Groupe de Discussion sur le Brexit concernant les différentes options de restructuration possibles pour le CC EOS suite au Brexit. Le Groupe de Travail 3 est le moins touché : le Groupe de Discussion sur le Brexit a estimé que ce GT a une identité très spécifique et qu'il devrait demeurer séparé des autres. Si vous souhaitez apporter un commentaire sur ces propositions, merci de nous adresser un email.

#### 5. Synthèse des actions convenues et des décisions prises (Président)

1	Le Secrétariat organisera une réunion avec la COM au sujet du bar une fois que les négociations avec le Royaume-Uni seront terminées.
2	Le Secrétariat organisera la première réunion du Groupe de Discussion sur le Bulot (dates possibles : 14 et 15 avril) et y conviera des observateurs du Royaume-Uni.

#### 6. Liste de participants

Members	Organisation
Anais Roussel	CRPMEM Hauts-de-France
Caroline Gamblin	CNPMEM
Delphine Roncin	FromNORD
Dominique Thomas	OPCMEMMN
Gérald Hussenot	Blue Fish
Llibori Martinez	IFSUA
John Lynch	ISEFPO
Manu Kelberine	CDPMEM 22
Mathieu Vimard	Organisation des Pêcheurs Normands
Pascal Coquet	France Pêche Durable et Responsable
Sander Meyns	Rederscentrale



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Xavier Tetard	CRPMEM Normandie
<b>Observers</b>	<b>Organisation</b>
Nicholas Michelet	CNPMEM
Martyn Youell	
<b>NWWAC Secretariat</b>	
Matilde Vallerani	
Mo Mathies	